République Française
Département des Yvelines
TACOIGNIERES

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Prefecture de Mantes la Jolie
Le : 18/12/2023
Et
Publication ou notification du :
18/12/2023

L'an 2023, le 15 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/12/2023.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DE BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

Pouvoir :
GOMEZ José à donné pouvoir à Thierry LEVACHER

Absente :
GARRIER Amandine

A été nommée secrétaire : Christine CORDIEZ

2023-XII-30 – ATTRIBUTION DE MARCHE - DIVERS AMENAGEMENTS DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les programmes de travaux de voirie inscrits au budget 2023 (aménagement du parvis de la mairie, rue du Clos de l'Isle et rue de la Gare).

En date du 12 mai 2023, par délibération n°2023-V-16, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre chargé du suivi des chantiers, technique, financier et administratif ainsi que l'élaboration du cahier des charges nécessaire à la procédure de consultation des entreprises.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'études Foncier Experts par décision n°2023-26 du 18 octobre 2023.

Un avis d'appel à concurrence pour un marché de travaux : Divers aménagements de voirie a été publié au BOAMP et sur le profil acheteur AWS le 16 novembre 2023. La date limite de remise des offres était fixée au 07 décembre 2023 à 12h00.

Une phase de négociation a eu lieu du 11 au 14 décembre 2023. Les offres négociées devaient être déposées sur la plateforme AWS avant le 14 décembre à 12h00.

Les offres économiquement les plus avantageuses ont été appréciées en fonction de critères énoncés dans le règlement de consultation : 60% prix, 40% valeur technique (y compris mesures durables et environnementales).

5 plis dématérialisés ont été déposés dans les délais sur la plateforme du profil acheteur par les entreprises suivantes :

- SAS Travaux Publics de Normandie (TPN)
- Eiffage Route Ile de France
- Watelet TP
- Colas France
- Le Corre BTP

REÇU EN PREFECTURE
le 18/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217806058-20231215-2023_XII_30

Au vu du rapport d'analyse des offres et après négociation, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économique la mieux disante au vu des critères mentionnés dans le règlement de la consultation, comme suit :

- Entreprise WATELET T.P., 73 rue des Pêchers à Plaisir (78370) dont l'offre remise le 14 décembre 2023, après négociation, s'élève à 247.394,59 € HT, soit 296.873,51 € TTC.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu la délibération 2023-III-09 du 10 mars 2023 votant le budget primitif 2023 prévoyant les divers aménagements de voiries

Vu la délibération 2023-V-16 du 12 mai 2023 autorisation le lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour suivre les divers chantiers de voirie (aménagement du parvis de la mairie, rue du Clos de l'Isle et rue de la Gare),

Vu la décision n°2023-26 du 18 octobre 2023 attribuant la mission de maitrise d'œuvre au cabinet d'études Fonciers Experts,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 décembre 2023,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 16 novembre 2023,

Considérant le dépôt de 5 plis dématérialisés dans le délai mentionné au règlement de consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres rendu par le cabinet d'études Foncier Experts, maître d'oeuvre,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1 :
D'attribuer le marché de travaux pour divers aménagements de voirie à l'entreprise WATELET T.P. domiciliée 73 rue des Pêchers à Plaisir (78370) dont l'offre remise le 14 décembre 2023, après négociation, s'élève à 247.394,59 € HT, soit 296.873,51 € TTC.

Article 2 :
D'autoriser le maire à signer, au nom de la commune de Tacoignières, ledit marché avec l'entreprise attributaire.

Article 3 :
Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget 2023.

Article 4 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 :
La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

Le Maire
Patrice LE BAIL

MAIRIE de TACOIGNIERES
78910 (Yvelines)

REÇU EN PREFECTURE
le 18/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217806058-20231215-2023_XII_30